

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET SERVICES**

14 bis rue Lisse – 59720 LOUVROIL – France
03 27 64 95 36 – info@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »
Auprès du préfet de la Région Hauts de France

Convention

Réf. Cv-2026-06.012E

FORMATION :**HABILITATION ELECTRIQUE**

BR B2V ESSAI BA H2V ESSAI HC

Du 24 au 26 juin 2026

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-1 à L. 6353-2 du Code du travail)

CI-APRES DENOMME LE BENEFICIAIRE OU LE CLIENT**LIP AGENCE BERLAIMONT**

26 GRAND RUE
59145 BERLAIMONT

A l'attention de Madame Géraldine LECOMTE

03 27 39 00 90
geraldine.lecomte@groupeclip.com

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION :**F.P.S. Formation Professionnelle et Service**

Rue Lisse
59720 LOUVROIL
SIRET : 821 728 664 00011

Représenté par Céline GOURLAND

03 27 64 95 36 – c.gourland@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »

Auprès du Préfet de la Région Hauts de France

La certification qualité QUALIOPI a été délivrée à FPS au titre de la catégorie :
ACTIONS DE FORMATION

OBJETS

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation :
HABILITATION ELECTRIQUE – BR B2V ESSAI BA H2V ESSAI HC

Louvroil,
Le 10/04/2026



FORMATION PROFESSIONNELLE ET SERVICES

14 bis rue Lisse – 59720 LOUVROIL – France
03 27 64 95 36 – info@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »
Auprès du préfet de la Région Hauts de France

CONTENUS DE LA FORMATION

Voir programme

ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Prérequis : Maîtriser les savoirs de base (Compréhension de la langue Française, lecture, écriture)

Être âgé de 18 ans minimum Toute difficulté de l'un des stagiaires sur la compréhension de la langue Française, lecture et/ou écriture devra être indiquée au préalable afin d'adapter la formation. De même, toute personne étant en situation de handicap, est priée de prendre contact avec l'organisme de formation avant le démarrage de l'action de formation. Le client s'engage à vérifier que les personnes inscrites en formation répondent aux prérequis indiqués.

Validation : Evaluation réalisée par le formateur et attestation individuelle de fin de formation.

Durée de validité : Selon le code du travail, tout travailleur amené à réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique doit être habilité par son employeur.

Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.

Une formation de recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir (par l'employeur)

La périodicité suggérée est de 3 ans.

Le suivi de l'habilitation : l'habilitation doit être examinée à chaque fois que cela s'avère nécessaire sinon au moins une fois par an, notamment dans les cas suivants :

- Une mutation de l'habilité avec changement du signataire du titre
- Un changement de fonction
- Une interruption de la pratique des opérations pendant une longue durée (environ 6 mois)
- Une modification de l'aptitude médicale
- Un constat de non-respect des prescriptions régissant les opérations
- Une modification importante des ouvrages ou des installations (nature des dangers et évolution des risques)
- Une évolution des méthodes de travail
- Une évolution de la réglementation.

Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

Dates et horaires de la formation :

Formation sur 3 journée soit 21 heures,

Du 24 au 26 juin 2026 dans nos locaux de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

PARTICIPANTS NOM	PRENOM	CATEGORIES
CHAKOUR	ABDELJALIL	BR B2V ESSAI BA H2V ESSAI HC



FORMATION PROFESSIONNELLE ET SERVICES

14 bis rue Lisse – 59720 LOUVROIL – France
03 27 64 95 36 – info@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »
Auprès du préfet de la Région Hauts de France

DISPOSITION FINANCIERE

Nombre de stagiaires inscrits : 1

Formation sur notre site.

Prix pour la formation aux conditions et dates indiquées précédemment :

540 € H.T. / stagiaire

T.V.A. en sus au taux de 20% - Le client s'engage à verser la totalité du prix susmentionné à réception de facture.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Totalité du prix T.T.C. à réception de facture. Tout retard de paiement, ou défaut de paiement, entraînera de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire l'exigibilité d'indemnités de retard équivalentes à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur (le taux sera appliqué sur le montant HT de la somme restant due), ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

OBLIGATIONS RECIPROQUES

FPS s'engage à appliquer les règles de la déontologie professionnelle relative au secret des informations communiquées par l'entreprise, et dont la divulgation pourrait lui être préjudiciable.

Le client s'engage à s'assurer de la bonne foi et de la diligence de ses collaborateurs impliqués dans notre mission.

CONDITIONS

I – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

L'appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation (Evaluation continue pendant le stage, évaluations des acquis en fin de formation, tests (...) suivant la formation, qui permettra de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances [ou les gestes professionnels] dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action.

II – DOCUMENTS DE FIN DE STAGE

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

III – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Il est communément admis pour les stages en présentiel, les feuilles de présence signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

Dans ce cadre, tout au long de la formation, et en fonction de la thématique, des exercices et mises en situation seront mises en place par le formateur. A la fin de la formation, une évaluation des acquis finale sera mise en place, ainsi qu'une évaluation de satisfaction de la formation.

IV – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, l'entreprise a un délai de 7 jours pour se rétracter. Elle en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise.

V – NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

FPS se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session et s'engage dans ce cas à en informer l'entreprise cliente dans les délais les plus brefs.

Le client a la possibilité d'annuler une formation sans frais si l'annulation est demandée au moins 10 jours calendaire avant le premier jour de formation. (Voir conditions différentes (délai plus important) pour certaines formations. Le délai est alors indiqué dans le présent document dans le paragraphe « Disposition financière » et c'est le délai indiqué qui est alors applicable) Renoncement moins de 10 jours et plus de 72h avant le début de la formation ; le client sera redevable à la société FPS de 30% du montant total de la formation.

Si renoncement moins de 72 heures avant le début de la formation : La prestation sera facturée dans son intégralité, la totalité du coût de formation sera du par le client.

Les sommes à verser au titre de dédommagement, réparation ou dédit sont spécifiées sur la facture, et ne doivent pas être confondues avec les sommes dues au titre de la formation elle-même. Elles ne pourront pas être imputées sur l'obligation de participation à la formation professionnelle continue du bénéficiaire, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCO.



FORMATION PROFESSIONNELLE ET SERVICES

14 bis rue Lisse – 59720 LOUVROIL – France
03 27 64 95 36 – info@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »
Auprès du préfet de la Région Hauts de France

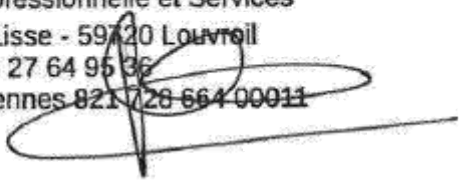
XI – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Valenciennes sera seul compétent pour régler le litige.

SIGNATURES

Pour l'entreprise
Signature et cachet

Pour l'organisme de formation
Signature et cachet
Céline GOURLAND



FPS
Formation Professionnelle et Services
14Bis rue Lisse - 59720 Louvroil
03 27 64 95 36
R.C.S. Valenciennes 821 728 664 00011